

Sommaire des modifications apportées *Ententes interprovinciales en assurance santé*

Mise à jour : Avril 2022

Section 2 Services

À la section 2.1 *Services couverts en vertu de l'accord*

- À la section 2.1.2 *Services externes* :
 - À la liste des services couverts est ajouté le point « certains examens de TEP-TDM ».

Section 4 Tarifs interprovinciaux

Les sections 4.1 *Tarifs et règles – Services internes* et 4.2 *Tarifs et règles – Services externes* sont déplacées dans la page Web [Manuel – Entente interprovinciales en assurance santé](#).